

L'institut PRESAGE - Université de Saint Étienne dans le cadre de l'atelier thématique «Droit et Santé» animé par le Laboratoire CERCRID et la Chaire Santé Mentale de PRESAGE

Organise une journée d'étude :

«Risques et Responsabilités en Santé Mentale»
Comment déterminer les risques?
Comment les anticiper et les prévenir ?

Le Lundi 03 Juillet 2023 - de 13H30 à 17H30

Au Centre HYGEE - Chemin de la Marandière - site du Campus Santé Innovation

Cette journée d'étude abordera plusieurs thèmes d'actualité pour en dégager les connaissances actuelles et les pistes de recherche.

- L'employeur est responsable de la sécurité et de la santé de ses salariés. Cette obligation semble faire de lui un garant d'une véritable "politique de prévention" au sein de son établissement. Les questions relatives à la **santé mentale au travail et les risques psychosociaux** qui y sont associés sont intégrés dans les dispositions législatives relatives aux maladies professionnelles et accidents du travail.

- Au sein des établissements hospitaliers, la **responsabilité de l'hôpital** peut être engagée lorsque des dommages ont été causés suite à une sortie sans autorisation. Plus largement des affaires mettant en cause la responsabilité de l'établissement oblige le juge à s'interroger sur la manière dont l'établissement fait usage des prérogatives que lui a accordé le législateur.

- Le recours à la **coercition** peut conduire à des traumatismes physiques et psychologiques chez les patients et provoquer un vécu négatif pour les soignants. Les études portant sur des établissements moins coercitifs peuvent permettre de dégager les leviers d'une psychiatrie plus respectueuse des libertés individuelles.

- Enfin les **directives anticipées** sont surtout connues concernant la possibilité d'exprimer par avance la volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements dans le cadre de la fin de vie. Elles sont aujourd'hui une réalité dans le cadre de la santé mentale. Si ces directives n'ont pas de caractère contraignant pour les équipes médicales, elles sont utilisées comme un outil de médiation entre les structures et les personnes et peuvent être considérées comme de véritables outils de prévention.

Programme:

13h30 Introduction : Eric Fakra et Etienne Cornut :

Contexte de la journée d'étude (actualité en droit et en santé mentale, cadre PRESAGE, et ouverture des travaux)

13h45 * Coercition et gestion des risques

Sebastien Saetta – ENSEIS – Centre Max Weber

Sociologue, spécialisé dans les domaines de la santé mentale, du handicap psychique et de la santé publique

- Questions

14h15 * Directives anticipées en santé mentale

Frédéric Mougeot – ENSEIS – Centre Max Weber

- Questions

14h45 * Maladies professionnelles et accident du travail – Quelles problématiques en santé mentale ?

Romain Marié – Pr Droit Privé et sciences criminelles

-Questions

15h15 * Domages subis par le patient au sein de l'établissement public de santé

Chloé Pros-Phalippon - MCF en Droit public

- Questions

16h00 : Discussion animée par Mouna Mouncif Mougache (MCF en Droit public - Directrice adjointe du CERCRID et Véronique Régnier (Coordinatrice PRESAGE).

Avec la participation de :

- **Eliette Rubi Cavagna** : Professeur de Droit privé

CERCRID - Co-responsable de l'équipe "Production et interactions normatives"
Université Jean Monnet Saint-Etienne

- **Jonas Knetch** : Professeur de Droit privé

Membre associé au CERCRID- Equipe "Production et interactions normatives"
Université Paris 1